

07 juil 2006 -17:50

Appartient à Conseil des Ministres du 7 juillet 2006

Impôts sur les revenus

Augmentation des charges professionnelles forfaitaires

Augmentation des charges professionnelles forfaitaires

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'article 51 du Code des impôts sur les revenus 1992. Cet avant-projet vise à disposer d'un instrument légal permettant de procéder rapidement à une augmentation des charges professionnelles forfaitaires, dans une marge budgétaire à déterminer. Cette décision est prise dans le cadre du plan d'action 2006-2007 et a pour but d'augmenter le pouvoir d'achat. La mesure entre en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>